

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

1 4 AVR. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-059**

Domaine : 7.5 - Subventions

OBJET : Rénovation thermique d'un bâtiment sis 29, Bd Charles de Gaulle : Approbation de l'opération et demande de subvention

Vu la délibération n°2014-0110 en date du 10 septembre 2014 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un bâtiment cadastré section AI/34 sis 29 Bd Charles de Gaulle,

Considérant que ce bâtiment peut être qualifié de non décent et qu'il ne peut être proposé à la location en l'état,

Considérant que la commune a décidé de procéder à la rénovation de l'immeuble,

Considérant que la commune a réalisé de travaux de réfection de la toiture,

Considérant que la commune souhaite procéder aux travaux de rénovation thermique du bâtiment,

Considérant que ces travaux consistent aux remplacement des menuiseries et à l'isolation des murs et des combles,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux s'élèvent à :

- Menuiseries : 16 860.00€HT
- Isolation/plâtrerie : 11 243.40€HT
-

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	€ / HT		%	€ / HT
Menuiseries (remplacement des fenêtres)	16 860.00	ETAT : FNADT et Fonds Verts	40	11 241.36
Isolation -plâtrerie	11 243.40	Auto financement communal	60	16 801.64
	28 103.40			28 103.40

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève 31 279.38€ TTC, sur la partie évolution énergétique

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil Municipal:

- 1- D'approuver le projet de rénovation du bâtiment sis 29, Bd Charles de Gaulle.
- 2- De l'autoriser à solliciter le montant maximum de subvention auprès de l'Etat à savoir la FNADT et Fonds Verts.
- 3- D'approuver le plan de financement prévisionnel modifié selon les modalités sus évoquées.
- 4- Les recettes et les dépenses seront imputées en section d'investissement du BP 2023.
- 5- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment le dépôt du dossier et la signature de tout document s'y afférent.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

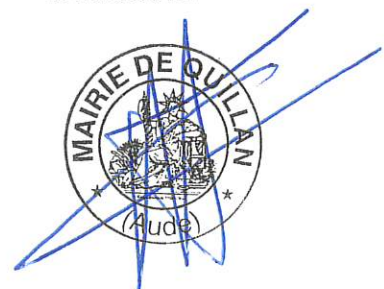
Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-059**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-04-14T12-08-59.00 (MI244478759)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230414-2023-059-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Rénovation thermique d'un bâtiment sis 29, Bd Charles de Gaulle : Approbation de l'opération et demande de subvention**Date de décision :** Apr 14, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-059.PDF](#)**Préparé**

Date 14/04/23 à 12:08

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 14/04/23 à 12:08

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 14/04/23 à 12:25